



Fédération des Magistrats,
des Enseignants et du Personnel
de l'Etat du Valais

Zentralverband der Magistraten,
der Lehrerschaft und des Personals
des Staates Wallis

Sion, janvier 2024

Aux membres affiliés auprès de la Fédération des Magistrats,
des Enseignants et du Personnel de l'Etat du Valais

Chers membres,

La Fédération des Magistrats, des Enseignants et du Personnel de l'Etat du Valais a pour but la défense des intérêts moraux, sociaux, professionnels et matériels des membres affiliés auprès de ses associations professionnelles. Grâce au partenariat commercial que la FMEP a conclu avec le Groupe CSS Assurance, les membres FMEP bénéficient de conditions préférentielles qui se déclinent comme suit :

Cercle de personnes :

- **Membres de l'association – La famille des membres de l'association**
- **Personnes ayant l'âge de l'AVS**

| | |
|---|---------------------------|
| Assurance ambulatoire myFlex CSS Assurance SA | : - 9 % sur le tarif CSS |
| Assurance d'hospitalisation myFlex CSS Assurance SA | : - 10 % sur le tarif CSS |
| Assurance standard CSS Assurance SA | : - 5 % sur le tarif CSS |
| Assurance standard plus CSS Assurance SA | : - 13 % sur le tarif CSS |
| Assurance d'hospitalisation privée CSS Assurance SA | : - 13 % sur le tarif CSS |
| Assurance d'indemnité journalière effectif repris CSS Assurance SA | : - 13 % sur le tarif CSS |

Infos

Les rabais mentionnés ci-dessus sont destinés tant aux membres FMEP qu'à leur famille (époux,se-enfants), ainsi qu'aux retraités membres FMEP. Pour bénéficier du statut de membre, la personne cotise auprès de la Fédération des Magistrats, des Enseignants et du Personnel de l'Etat du Valais.

Pour tout complément d'informations et conseils relatifs à ces avantages, nous vous invitons à contacter un conseiller CSS de votre région.